Colloques

Surendettement et addictions: des pistes pour en sortir

Le 14 avril dernier, le Parlement européen de Strasbourg a accueilli un colloque organisé par le European Consumer Debt Network (ECDN), réseau européen engagé depuis plus de vingt ans dans la lutte contre le surendettement et l'exclusion financière[1]. En organisant cette journée intitulée *Gambling as a Social Problem – The Impact of Gambling on the Risk of Over Indebtedness,* l'ECDN souhaitait attirer l'attention des décideurs européens sur une problématique en pleine expansion: l'impact croissant des addictions financières (et en particulier des jeux de hasard et d'argent) sur les trajectoires de (sur)endettement des ménages européens.

Dans un contexte où les frontières entre jeu, finance et numérique s'estompent, où les plateformes en ligne multiplient les sollicitations et où l'accès au crédit instantané se «normalise», le *gambling* (les jeux d'argent et de hasard) apparaît désormais comme un facteur de vulnérabilité au surendettement, au croisement de la santé publique, du droit, de la régulation économique et des politiques sociales.

La professeure de sociologie Gerda Reith (Royaume-Uni), qui présentait les travaux de la *Lancet Public Health Commission on Gambling,* a rappelé que le jeu constitue aujourd'hui un enjeu sanitaire mondial. L'industrie, portée par les technologies financières et la collecte massive de données, a normalisé des pratiques de jeu rapides, accessibles en permanence et fortement addictives. Les conséquences du *gambling* ne se limitent jamais au joueur lui même. Elles s'étendent à son entourage qui subit à son tour des tensions financières, des ruptures relationnelles ou une détresse psychique. Selon elle, pour chaque personne concernée par le jeu, *«six à dix autres sont affectées»*.

Les conséquences économiques sont lourdes: le budget destiné aux dépenses essentielles se trouve progressivement détourné, l'épargne s'épuise, les retards de paiement s'accumulent et, dans certains cas, la situation peut mener à du surendettement. Les conséquences psychologiques le sont tout autant, avec une augmentation marquée des troubles anxieux, dépressifs et des comportements suicidaires, certains travaux évoquant un risque de suicide multiplié par quinze chez les personnes souffrant d'un trouble du jeu.

Prévenir au plus tôt

Cette approche globale qui relie les dimensions financières, sociales et sanitaires, a d'ailleurs constitué un fil rouge de l'ensemble des interventions au colloque. Elle trouve un prolongement direct dans la présentation de Me Silvia Ricci (ordre des avocats de Pérouse, Italie) qui a développé dans le cadre du projet européen SPES (Sustainability Performances, Evidences & Scenarios)[2] un index de détection précoce du risque de surendettement intégrant explicitement les comportements de jeu. L'outil, composé de trente-trois questions réparties en six dimensions, permet d'identifier les situations où les difficultés financières s'entremêlent avec des facteurs psychologiques, des comportements compulsifs et une fragilisation du réseau de soutien.

Les premiers tests montrent que la majorité des personnes «évaluées» présentent une «vulnérabilité intégrée», où les dettes, l'anxiété, la honte, la mauvaise gestion budgétaire et parfois le *gambling* se renforcent mutuellement. Les professionnels du secteur soulignent toutefois la difficulté d'aborder directement la question du jeu, tant la honte et le déni sont présents: l'index permet alors d'y accéder par des voies indirectes, en partant de l'état psychologique ou de la gestion financière. Cette approche est particulièrement pertinente pour les professionnels du surendettement qui sont parfois les premiers à percevoir les signaux (même faibles) d'une addiction encore dissimulée.

La question du déni et de la spirale addictive a été approfondie par Me Luca Rizzitano (avocat, I Diritti del Debitore, Italie) qui a décrit une dynamique en six temps, menant de la première expérience de jeu à «l'effondre-



ment» financier: l'entrée dans le jeu, l'accumulation des pertes, le recours au crédit légal, puis l'exclusion bancaire, avant que la personne ne se tourne vers des prêteurs non réglementés pratiquant des conditions financières abusives, ce qui accélère encore la dégradation de sa situation, renforce l'addiction et mène à l'effondrement financier. En Italie, où l'on estime entre 1,3 et 1,5 million le nombre de personnes souffrant d'un trouble du jeu, la moitié des personnes accompagnées par les professionnels spécialisés dans la lutte contre le surendettement déclarent que le *gambling* est la cause principale de leur situation financière critique. L'un des apports de son intervention réside dans l'évolution récente du droit italien: la jurisprudence reconnaît désormais le joueur pathologique comme un patient, et non comme un débiteur fautif, ouvrant la voie à des plans de remboursement adaptés, à condition que la personne soit engagée dans un parcours thérapeutique certifié. Cette reconnaissance juridique constitue un tournant important qui pourrait inspirer d'autres États membres confrontés à des situations similaires.

De la faute au soin

Cette articulation entre accompagnement financier et prise en charge thérapeutique était également au cœur de l'intervention de Malwina Silva da Mota (SKEF, Pologne). Elle a ainsi montré que les addictions financières ne se limitent pas au jeu: elles incluent aussi le *trading* compulsif, les investissements spéculatifs dans les cryptoactifs, les achats compulsifs, ainsi que des comportements d'endettement répétés qui deviennent eux mêmes une forme d'addiction. Selon elle, l'addiction commence souvent par une relation dégradée à l'argent, utilisé comme moyen de régulation émotionnelle. En Pologne, seul un joueur addict sur dix demande de l'aide et les centres d'accompagnement constatent un déni massif, des familles tentées de «sauver» le joueur – ce qui renforce l'addiction – et une difficulté à aborder frontalement la question du jeu. Selon elle, l'endettement entretient et aggrave l'addiction: plus la pression financière augmente, plus la personne est tentée de rejouer pour tenter de se «refaire». Alléger cette pression devient donc un élément central du traitement, car stabiliser la situation financière aide à réduire l'impulsion de jouer. Le travail conjoint du thérapeute et du conseiller en dettes est donc indispensable, chacun intervenant à un moment précis du processus de rétablissement. Cette coopération interdisciplinaire, encore trop rare dans de nombreux pays, apparaît comme une condition essentielle de l'efficacité des parcours d'aide.

La coopération interdisciplinaire du thérapeute et du conseiller en dettes, encore trop rare dans de nombreux pays, apparaît comme une condition essentielle de l'efficacité des parcours d'aide

1. *Le European Consumer Debt Network (ECDN) compte 41 membres issus de 18 pays différents. Il rassemble des personnes physiques et des organisations diverses, parmi lesquelles des services de médiation de dettes, des associations de consommateurs, des institutions financières et des chercheurs. L'Observatoire du crédit et de l'endettement en est un membre fondateur.*
2. *Programme de l'UE qui développe des projets qui explorent le lien entre croissance économique, épanouissement humain et durabilité.*



L'expérience finlandaise, présentée par Aura Pylkkänen (Takuusäätiö, Finlande), illustre cette approche intégrée. La Finlande, où 70% de la population a joué au cours de l'année écoulée, observe une forte concentration des dépenses de jeu: 2,2% des joueurs génèrent la moitié des mises totales. Les dettes liées au *gambling* concernent principalement des hommes jeunes, souvent employés, utilisant du crédit non garanti. Le modèle finlandais repose sur une progression en quatre étapes – reconnaissance des dommages, rééquilibrage du budget, reprise de contrôle, autonomie – et sur un accompagnement étroit, parfois assuré par des pairs. Les témoignages recueillis montrent que la «sécurisation» budgétaire, l'absence d'argent disponible et un cadre strict réduisent fortement la tentation de jouer.

Le rôle des banques

Enfin, l'intervention de Gary Duffy (Irish Banking Culture Board, Irlande) a mis en lumière le rôle croissant des institutions financières dans la prévention du surendettement lié au jeu. En Irlande, les banques ont mis en place un dispositif de blocage volontaire des transactions de jeu, des formations internes, des protocoles de non-augmentation des limites de crédit pour les clients à risque ainsi qu'une orientation systématique vers des services spécialisés. L'objectif est double: déstigmatiser la demande d'aide et intégrer les banques dans la détection et la prévention. Cette démarche, encore peu répandue en Europe, montre que le secteur financier peut jouer un rôle actif dans la prévention des conséquences du *gambling,* en complément des dispositifs sociaux et thérapeutiques.

L'ensemble des interventions souligne que le *gambling* n'est pas un phénomène marginal et peut être un déterminant majeur du surendettement qui exige des réponses coordonnées. Pour les professionnels du secteur, trois axes apparaissent essentiels: intégrer systématiquement la détection du *gambling* dans l'analyse budgétaire, renforcer les collaborations entre conseillers en dettes, thérapeutes, banques et services sociaux, et agir sur l'environnement (marketing, accès au crédit, disponibilité des jeux) pour «dénormaliser» des pratiques qui fragilisent durablement les ménages.

Le colloque de Strasbourg rappelle ainsi que la lutte contre le surendettement lié au jeu ne peut pas se limiter à la gestion des dettes: elle doit intégrer les mécanismes psychologiques, sociaux et économiques qui alimentent l'addiction et proposer des parcours de rétablissement à la fois exigeants, protecteurs et humains. La perspective d'une ouverture à la concurrence du marché du jeu en 2027 suscite toutefois des inquiétudes quant à l'augmentation probable des dommages, ce qui renforce la nécessité d'une vigilance accrue et d'une coopération renforcée entre acteurs publics et privés.

Caroline Jeanmart,
sociologue à l'Observatoire du crédit et de l'endettement

Pour aller plus loin…

À consulter: le dossier des *Échos du crédit* numéro 87 (juillet-août-septembre 2025) qui traitait de cette question, «Dettes et addictions: un combo perdant», avec un point sur les mécanismes en jeu dans la dépendance au jeu, l'impact des addictions sur les médiations de dettes et les RCD, le marché des jeux de hasard pas si innocent dans ces addictions et l'importance des services d'aide et des groupes de parole pour en sortir.

À lire: le Position Paper commun, rédigé par des associations de terrain, dont l'Observatoire du crédit et de l'endettement et le Centre d'appui–Médiation de dettes BXL, sur le marché belge des jeux de hasard et les dangers qu'il représente auprès de la population, avec un nombre de joueurs qui a augmenté considérablement ces dernières années. À télécharger: https://urls.fr/78cz0A)
la revue Money Matters n°21 de l'ECDN sur le colloque des 13 et 14 avril derniers - https://urls.fr/NamoqI

Voir aussi le site de la Commission des jeux de hasard et son onglet Protection des joueurs (https://www.gamingcommission.be/fr/protection-des-joueurs). On y trouve des informations sur les mesures de protection existantes en Belgique pour prémunir les joueurs des risques d'une assuétude au jeu, avec une possibilité d'interdiction d'accès, un numéro gratuit SOS jeux au 0800/35 777, accessible 24/7, une aide accessible à proximité et une aide en ligne (https://joueurs.aide-en-ligne.be) ou encore des logiciels permettant de bloquer l'accès aux sites belges et étrangers qui proposent des contenus liés aux jeux de hasard.